

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200907-008****du 07 septembre 2020****n°008****page 1/1****EXTRAIT:****GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATIONNombre de membres en exercice : 26PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, M.TARTARINPOUVOIRS (3) : Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE  
Mme BRAUD donne pouvoir à M.ABELIN  
M.BOISSON donne pouvoir à M.PEROCHONEXCUSES (1) : M.COLIN

Nom du secrétaire de séance : Cyril CIBERT

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Approvisionnement magasin général 2019 - Lot 7 Bois - Marché M18-186 - Avenant de transfert**

Le marché d'approvisionnement du magasin général numéroté M18-186 (lot 7 Bois) a été attribué à la société BOIS ET MATERIAUX-PANOFRANCE TOURS.

A la suite d'une réorganisation juridique et opérationnelle des activités de la société en date du 31 mai 2020, celle-ci a informé la collectivité le 4 août 2020 de la reprise de la partie exécution du marché par la société PANOFRANCE SAS.

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n° 3 du bureau communautaire du 17 septembre 2018 ayant autorisé le président ou son représentant à signer les marchés d'approvisionnement du magasin général 2019,

**VU** l'article 139 4°b du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux modifications pour remplacement de nouveau titulaire,

**CONSIDERANT** la réorganisation juridique et opérationnelle de la société BOIS ET MATERIAUX-PANOFRANCE TOURS.,

**CONSIDERANT** la nécessité de transférer l'exécution du marché au nouvel exploitant PANOFRANCE SAS.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché M18-186 à la société PANOFRANCE SAS.

Vote : **Adopté à l'unanimité**Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER